Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 035-213502750-20260904-2026_062-DE

SaintGilles

République Française
Département d'Ille-et-Vilaine
Commune de Saint-Gilles

DECISION PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

DECISION N° 2026-062

Le Maire de Saint-Gilles,

Vu l'article L.2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2026.04.11 du Conseil Municipal en date du 7 avril 2026 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres d'un montant inférieur à 216 000€ HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la nécessité d'entretenir les systèmes de chauffage, climatisation, ventilation de divers bâtiments.

DECIDE

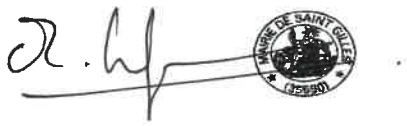
ARTICLE 1 – De confier l'entretien des installations de chauffage, climatisation, ventilation du complexe sportif le Triskell, le groupe scolaire, le restaurant scolaire, le Sabot d'Or à l'entreprise Missenard Climatique, sise 66, boulevard de la Haie des Cognets à Saint-Jacques-de-la-Lande.

ARTICLE 2 – Le contrat d'entretien s'élève à 6 634.67€ HT soit 7 961.60€ TTC.
La commune retient en sus l'option 1 : analyse d'eau des circuits de chauffage pour 231.81€ HT (278.17€TTC) ainsi que l'option 2 : disconnecteur chauffage et clapet EA alimentation eau générale au Sabot d'Or pour 309.08€ HT (soit 370.90€ TTC).

ARTICLE 3 – Ce contrat est conclu pour une durée d'un an à partir du 1er octobre 2026. Il sera renouvelable par reconduction expresse adressée 2 mois avant la fin de présent contrat.

ARTICLE 4 – Madame la Directrice Générale de la Mairie de Saint-Gilles,
Monsieur le Trésorier du SGC de Guichen,
seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée selon les formes requises pour les délibérations du Conseil Municipal, dont ampliation sera adressée à Madame la Préfète d'Ille et Vilaine et notification au représentant de Missenard Climatique.

Fait à Saint-Gilles, le 04/09/2026
Le Maire, Antoine LE FRÊCHE



Publiée le : - 4 SEP. 2026